

**Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
jeudi 21 janvier 2010**

Délégués présents : Mesdames et Messieurs MARTIN G., MASSY J., MARTIN P., LEROUX F., GUILLAUMIN M., BRAUD D., DEMAY G., TABUTIN M., DENIZOT B., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., ABRANOWITCH S., RENAUDET L., GIGAND E., PENAUD J.P., PORTIER P., LHOPIEAU A., COFFIN D., COLIN T., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., AUBERGER M., PIVARD G., MILLOT G., MOREL M.T., BULCOURT C., BOUCHAUVEAU M., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.
Délégués excusés : RONDIER D., BOURDUT C., MAUGENEST G., PIGEON A., PHILIPPON A.,

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Débat d'orientation budgétaire
- ✓ Résultats enquête petite enfance : présentation des Maisons d'Assistantes Maternelles et des mini crèches
- ✓ Contrat d'Intercommunalité 2^{ème} Génération
- ✓ Approbation du marché de la ZAC de Souvol
- ✓ Point sur les travaux du siège de la Com.Com, de la gare et de la maison de Viplaix
- ✓ Prolongation du contrat de Nathalie ROUYAT
- ✓ Titularisation de Jean-Paul DUFOURNY
- ✓ Treignat : entretien des chalets
- ✓ Modification des statuts du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
- ✓ Questions diverses

Débat d'orientation budgétaire

Le Président fait une présentation des investissements réalisés ou en cours de réalisation depuis 2007. Les plus importants programmes sont ceux de la zone de Souvol qui représente 24 % des investissements et celui du siège de la Communauté de Communes qui représente 18 %.

Au titre des prévisions des investissements 2010, on note :

- Rue neuve :	660 000 €	Subvention possible 70%
- Gîte de Mesples :	270 000 €	Subvention possible 80 %
- Environnement :	70 000 €	Subvention possible 75 %
- locaux pour les jeunes :	90 000 €	une partie à la charge des communes
- Etude et extension zone Huriel :	20 000 €	Subvention possible 30 %
- Maison Assistantes Maternelles :	465 000 €	Subvention possible 80 %
- Matériel service Environnement :	15 000 €	
- Etude vente produits locaux :	11 784 €	Subvention possible 50 %

Chaque projet sera présenté précisément lors de l'élaboration du budget.

Le Président explique par ailleurs que s'est tenue le jour même une réunion sur le bilan de la taxe de séjour qui vient d'être instaurée. La recette pour le canton est aujourd'hui de 1 424,19 € (quote part de 10 % du Conseil Général déduite). Elle devrait approcher à l'avenir les 6 000 €.

ZAC de Souvol

Le Président présente les différentes offres reçues. Le Conseil Communautaire retient la proposition de l'entreprise COLAS/MIRO pour un montant de 259 165,30 € HT.

Par ailleurs, il valide les devis présentés par :

- ✓ EDF :
 - Enfouissement de la ligne : 43 820 € HT
sur lesquels seront déduits la tranchée commune 17 209 €, soit un reste à payer de 26 611 € HT
 - Mise en place d'un poste 4 VF : 29 015 € HT
avec une participation de 40 % d'EDF, soit un reste à payer de 17 410 €

- ✓ SIEGA : 9 600 €

Au total, le programme s'élèvera à 469 682 € TTC alors que la prévision budgétaire était de 465 000 €.

Le Conseil Communautaire a ensuite débattu du prix de vente des terrains au m². Sur Montluçon, ils sont commercialisés entre 12 et 15 € le m², à Commentry à 5,34 € le m², Montmarault à 8 € le m² et sur Vallin en Sully à 11 € le m².

Le Conseil Communautaire décide après un vote avec 20 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions de fixer le prix de vente au m² des terrains de la zone à 10 €.

Contrat d'Intercommunalité

Le Conseil Communautaire valide le programme qui sera présenté au Contrat d'Intercommunalité 2^{ème} Génération qui comporte 3 actions :

- la rue neuve
- l'extension de la Zone d'Activités d'Huriel
- le gîte de Mesples

Enquête sur la petite enfance

Madame MERVAUX présente les premiers résultats de l'enquête Petite Enfance (ci-jointe) qui font apparaître que 26,3 % des personnes interrogées ont rencontré des difficultés pour trouver un mode de garde pour leur enfant.

La carte du canton, comportant le nombre d'enfants de moins de 3 ans par commune, croisée avec le nombre d'assistantes maternelles, montre que la situation est particulièrement préoccupante sur les communes d'Huriel, Saint Martinien, La Chapelaude et Chazemais.

Il est ensuite discuté des différentes réponses qui peuvent être apportées à cette problématique avec notamment des structures collectives comme les MAM ou les Mini Crèches.

Il ressort du débat qu'il convient d'abord de soutenir l'installation de nouvelles assistantes maternelles. Pour cela un courrier sera adressé à tous les demandeurs d'emploi afin de leur communiquer ce besoin et de leur proposer cette voie.

Par ailleurs un groupe de travail est formé afin de réfléchir à l'implantation d'une ou plusieurs structures collectives. Il aura à s'interroger sur le lieu d'implantation de telles structures en respectant les équilibres du territoire, sur les coûts d'investissement et de fonctionnement et sur leur prise en charge. Il est composé des personnes suivantes : Mesdames et Messieurs E. GIGAND, A. PHILIPON, I. BINON, M. TABUTIN, M. GUILLAUMIN, S. ABRANOWITCH, D. BRAUD, C. BOURDUT, C. BULCOURT, P. MARTIN, J.M. DUMONTET, N. NEUSCHWANDER.

Point sur les travaux en cours

- ✓ Siège de la Com.Com.

Les travaux sont terminés et le déménagement est prévu pour la semaine du 15 février. Il a fallu néanmoins une remise aux normes de l'installation électrique qui a nécessité l'intervention d'EDF et de l'entreprise A2CE pour un montant de 4 325,85 € HT.

- ✓ Gare

Une partie des travaux est faite. Il reste néanmoins à réaliser l'étanchéité de la totalité du site, des enduits extérieurs et intérieurs, l'isolation de l'ancienne gare, la création d'un bloc sanitaire.

- ✓ Maison de Viplaix

Un retard d'un mois dû à l'intervention du carreleur a été pris dans la réalisation des travaux.

Prolongation du contrat de Nathalie ROUYAT

Le Conseil Communautaire décide sous réserve de l'accord des services de l'Etat de prolonger d'une année le Contrat Aidé de Nathalie ROUYAT.

Chalets de Treignat

Madame Carole FERRY qui avait en charge l'entretien des chalets de Treignat n'a pas souhaité renouveler son contrat.

Le Conseil Communautaire décide donc de recruter à sa place Madame Annie MONTAGNE qui intervient déjà pour le compte de la commune au camping d'Herculat. Un contrat à l'année lui sera proposé.

Demande de rachat des locaux par les luthiers d'Huriel

Le Conseil Communautaire, après avoir étudié cette demande de rachat qui ne pourrait intervenir qu'en 2011 (obligation des financeurs de 5 années d'exercice) décide d'accepter le principe de cette revente.

Le prix de vente proposé sera de 120 000 € qui correspond au coût de l'acquisition et des travaux duquel sont déduits les subventions obtenues.

Néanmoins, ce prix devra être validée par les services des Domaines.

Modification des statuts du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Le Conseil Communautaire accepte la modification des statuts du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher qui porte sur la modification de la charte de Pays, le SCOT, la promotion du territoire.

Questions diverses

- ✓ Etude pour la création d'un point de vente de produits locaux

Monsieur BRAUD présente le devis de la Chambre d'Agriculture pour la réalisation d'une étude de faisabilité du projet. Elle comporterait 6 volets :

- recensement de l'offre en produits locaux sur le canton d'Huriel
- analyse de la demande
- définition du projet
- portage du projet
- montage financier
- concrétisation du projet

La phase 5 ne serait pas traitée par la Chambre d'Agriculture mais par l'ENILV d'Aurillac pour un montant d'environ 3 000 € HT.

Le coût de l'étude serait de 8 784 € HT (Chambre d'Agriculture) + 3 000 € HT (l'ENILV), soit 14 784 € HT. L'ensemble pourrait bénéficier d'un cofinancement FEADER de 50 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir discuté, décide d'accepter cette proposition.

Contrat unique d'insertion

Le Conseil Communautaire décide de recruter une personne en Contrat Aidé qui serait formée pour remplacer les secrétaires de mairie pendant les congés et maladie et qui interviendrait également au niveau du Relais Service Postal.

Adhésion au SIEGA

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire avait sollicité l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel au SIEGA en début d'année 2009. Cette demande n'avait pu aboutir compte tenu qu'une Communauté de Communes ne peut solliciter son adhésion à un organisme de regroupement que si elle dispose elle-même dans ses statuts de cette compétence.

En juillet, le Conseil Communautaire avait réexaminé le problème et ajourné sa décision eu égard à des incertitudes sur le libellé de la compétence : "maîtrise d'ouvrage, gestion et entretien des installations d'éclairage public sur les domaines publics et privés" et notamment du terme "publics" car la Communauté de Communes du Pays d'Huriel ne dispose pas de domaine public.

Après consultation des services du SIEGA, il apparaît que ces derniers ont choisi cette rédaction pour tenir compte de l'ensemble des situations des Communautés de Communes, certaines ayant des domaines publics et d'autres pas.

En conséquence, cela ne s'applique pas sur le domaine public de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel qui est aujourd'hui inexistant.

Fort de ces considérations, le Conseil Communautaire décide de revoir sa décision et d'adhérer au SIEGA. Le montant de la cotisation versée sera de 0,01 € par habitant.

Rencontre avec le SAFER

Les services de la SAFER qui ont rencontré le Vice Président chargé de l'Agriculture et la directrice ont proposé la signature par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel d'une convention cadre qui préciserait les missions auxquelles la Communauté de Communes pourrait avoir recours. Il s'agirait notamment en cas de projets de développements territoriaux de maîtriser les surfaces agricoles ou d'agir sur l'acquisition des réserves de terrains en zone agricoles pour conserver les surfaces prélevées aux agriculteurs. Une autre mission serait la veille foncière et la connaissance du marché foncier.

Le Conseil Communautaire décide de ne pas retenir cette proposition qui pour l'instant ne présente pas d'intérêt spécifique.

Banc d'essai des agriculteurs

Le Conseil Communautaire décide de relancer en 2010 cette opération qui a donné satisfaction. Monsieur BRAUD se chargera de diffuser l'information auprès des agriculteurs.

Point Info Tourisme

Monsieur BOURICAT rappelle que les travaux au Point Info Tourisme ont démarré et qu'il avait été décidé d'ouvrir 7 jours sur 7 pendant les 4 mois de l'été. Il propose à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel de participer au financement d'un des 2 emplois par la biais d'un fonds de concours sachant que c'est la promotion de l'ensemble du territoire qui sera fait dans la nouvelle structure.

Le Président soumet l'idée d'une réunion à laquelle participera la commune, la Com.Com. et une technicienne de l'ALT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le lundi 15 février à 17 H 30 à La Chapelaude et la suivante le jeudi 1^{er} avril à 17 H 30 à Chazemais.